Paris Biotech Santé

FACTURE D'AVOIR

N°011/2026A

Destinataire

HELIOS NEOPHARMA
25 rue de Ponthieu
75008 Paris

Paris le 10 avril 2026

Réf. : convention d'incubation : 01/02/2021 - avenant 1 (19/07/2021) et avenant 2 (01/02/2023)

Description	Montant en euros
AVOIR SUR FACTURE N° 003/2026 du 05/02/2026 suite attestation comptable du 04/04/2026	
Dépenses directes engagées par Paris Biotech Santé pour le compte de HELIOS NEOPHARMA	
pendant la période d'incubation du 01/02/2021 au 01/02/2024 :	
33 537 HT	
Déduction de la facture PIA n°003/2022 du 24/03/2022 soldée le 23/09/2022	
15 000 HT	
Total dû 18 536,67 € HT	
Total dû 22 244,00 € TTC	
Montant total HT 1er acompte	-6 178,89
TOTAL TTC à payer	**-7 414,67**
dont TVA à 20 % déductible lors du règlement	-1 235,78

Paris Biotech Santé .Faculté de Santé Université Paris Cité . 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 10
facturation@parisbiotechsante.org . APE : 7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47
IBAN	FR7610027806500002065130147		
BIC	CMCIFR2A		